



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité  
DEPARTEMENT DE L'AUDE  
ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

Envoyé en préfecture le 28/10/2021  
Reçu en préfecture le 28/10/2021  
Affiché le  
ID : 011-211102678-20211026-D2021\_40-DE

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021

COMMUNE D'ORNAISONS

**N° D/2021-40**

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 13 Procurations : 1 Votants : 14  
DATE DE CONVOCAION : 19 octobre 2021  
VOTES : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an **DEUX MIL VINGT** et le **VINGT-SIX OCTOBRE** à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles CASTY, Maire.

Présents : CASTY Gilles - GASPARINI Sébastien - SOLER Xavier - RICHARD François - SAEZ Muriel - GALEYRAND Éric - GARCIA Cathy - NADAL BLIN Sylvie - JURCZYK Jean-Yves - DEGLIAME Vincent - CHAOUAT Claire - TISSEYRE Fanny - MEKHATRIA Malick

Absent : BARSALOU André - GIOVANNINI Elsa

Procuration : GIOVANNINI Elsa à CHAOUAT Claire.

RICHARD François a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

SOLER Xavier concerné par le projet quitte la salle et ne prend pas part au vote.

**Objet : Vente bande de terrain de la parcelle du stade municipal – Commune Ornaisons /MM SOLER Xavier et ANDRE Jérôme**

M. le Maire informe l'assemble que suite à l'arrachage des cyprès du stade, la commune envisage de réaliser une clôture grillagée, sur la limite de propriété définie par le bornage du géomètre.

M. SOLER Xavier, 9 rue des Mésanges, riverain du stade, a fait part de sa volonté de faire l'acquisition d'une bande de terrain du stade, parcelle A472, d'une largeur d'1m sur toute la longueur de sa parcelle afin d'élargir l'accès à sa propriété et de réaliser une clôture en parpaings. La commission « Travaux, Urbanisme et Sécurité » a donné un accord de principe sur cette cession avec prise en charge des frais de géomètre et du notaire par l'acquéreur ainsi que la réalisation d'une clôture à ces frais. Sur avis des membres de la commission, un courrier a été adressé aux autres riverains afin de voir s'ils seraient intéressés par une opération similaire.

M. ANDRÉ Jérôme a fait part de son souhait d'acquérir également une bande de terrain du stade.

M. le Maire propose à l'assemblée de céder à titre gracieux une bande de terrain de la parcelle du stade (A472) d'une largeur d'1m sur toute la longueur des parcelles de MM. SOLER Xavier, 9 rue des Mésanges et ANDRÉ Jérôme, 9 rue des Oliviers en contrepartie de leurs prises en charges des frais de géomètre, de notaire et d'installation d'une clôture correspondant au règlement du PLU en vigueur.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,  
Par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

**DECIDE**

**APPROUVE** la cession à titre gracieux d'une bande de terrain du stade (parcelle A472) d'une largeur d'1m sur toute la longueur des parcelles de MM. SOLER Xavier et ANDRÉ Jérôme

**PRECISE** que les frais de géomètre, de notaire et d'installation d'une clôture seront à charge des acheteurs

**AUTORISE** M. le Maire, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 28/10/2021  
Reçu en préfecture le 28/10/2021  
Affiché le  
ID : 011-211102678-20211026-D2021\_40-DE

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,  
Gilles CASTY

